

LICENCES 2018/2019 - C.R.E.GE



AFFILIATION au 31/08/2018		Part F.F.E	Part C.R.E.G.E	TOTAL
	Nouveaux Clubs	60,00	45,00	105,00
	moins de 50 licenciés	60,00	45,00	105,00
	50 à 150 licenciés	90,00	45,00	135,00
	plus de 150 licenciés	120,00	45,00	165,00

M5 : 01/01/2014 et après	assurance (mémento)	Part F.F.E	Part C.R.E.G.E	TOTAL
M7 : 01/01/2012 au 31/12/2013	option P (sans assurance)*	12,78	12,00	24,78
	option 0 (+ 0,22)	13,00	12,00	25,00
	option + (+ 1,80)	14,58	12,00	26,58

M9 : 01/01/2010 au 31/12/2011	assurance (mémento)	Part F.F.E	Part C.R.E.G.E	TOTAL
	option P (sans assurance)*	24,78	22,00	46,78
	option 0 (+ 0,22)	25,00	22,00	47,00
	option + (+ 1,80)	26,58	22,00	48,58

M11 à Vétérans : 31/12/2009 et avant.	assurance (mémento)	Part F.F.E	Part C.R.E.G.E	TOTAL
	option P (sans assurance)*	30,78	29,00	59,78
	option 0 (+ 0,22)	31,00	29,00	60,00
	option + (+ 1,80)	32,58	29,00	61,58

ENSEIGNANTS	assurance (mémento)	Part F.F.E	Part C.R.E.G.E	TOTAL
	option P (sans assurance)*	27,95	29,00	56,95
	option 0 (+ 0,22)	31,00	29,00	60,00
	option + (+ 1,80)	35,45	29,00	64,45

DIRIGEANTS	assurance (mémento)	Part F.F.E	Part C.R.E.G.E	TOTAL
	option P (sans assurance)*	20,78	15,00	35,78
	option 0 (+ 0,22)	21,00	15,00	36,00
	option + (+ 1,80)	22,58	15,00	37,58

Passeport compétition 6 € à partir de M15 jusqu'à Vétérans. Nécessaire pour participer aux compétitions "classantes", peut être pris en cours d'année.

Option P : Le licencié décide de ne pas souscrire au contrat collectif "Accident Corporel". Lors de son adhésion à la licence Fédération Française d'Escrime, il n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondant et ne bénéficie d'aucune indemnité au titre du contrat "Accident Corporel" proposé par la FFE.

Il atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer.